

## Aux contribuables de la Ville de Macamic

### AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que les règlements suivants ont été adoptés par la Ville de Macamic à la séance du 14 janvier 2019:

**Règlement numéro 18-275 : Concernant la création d'une réserve financière pour le réseau d'aqueduc.**

**Règlement numéro 18-276 : Concernant la création d'une réserve financière pour le réseau d'égout sanitaire.**

Que les règlements ci-haut mentionnés sont déposés au bureau du secrétaire trésorier de la Ville de Macamic, au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

**Donné à Macamic, ce 21 janvier 2019**



Joëlle Rancourt

**Secrétaire-trésorière adjointe**